



Livret de l'étudiant·e 2018-2019

DIPLOME D'UNIVERSITE DROIT, ECONOMIE ET
GESTION

**MENTION : Droit de l'énergie, de l'investissement et de
l'arbitrage international**

Livret voté à la CFVU de septembre 2018

UFR de Droit et science politique
Université Paris Nanterre - Bâtiment Simone Veil (F)
200, avenue de la République 92001 Nanterre Cedex
www.parisnanterre.fr



www.ufr-dsp.parisnanterre.fr

 **Université
Paris Nanterre
UFR DSP**

SOMMAIRE

PRESENTATION DE LA FORMATION	3
ORGANIGRAMME ET CONTACTS	5
UNIVERSITE	5
UFR	5
FORMATION	5
RENSEIGNEMENTS PRATIQUES	6
MEMBRES DU CONSEIL DE L'UFR	7
SERVICES NUMERIQUES	8
EMAIL UNIVERSITAIRE	8
ESPACE NUMERIQUE DE TRAVAIL (ENT)	8
CALENDRIER DE L'UFR DSP 2018-2019	9
MAQUETTE DU DIPLOME	10
PRESENTATION DES ENSEIGNEMENTS	11
MODALITES DE CONTROLE ET EXAMENS	14
MODALITES GENERALES	14
MODALITES SPECIFIQUES	14
DEROULEMENT ET CHARTE DES EXAMENS	14
DELIVRANCE DU DIPLOME	14
CHARTRE DES CONDITIONS D'EXAMENS ET AMENAGEMENTS POUR LES ETUDIANTS A BESOINS SPECIFIQUES	15
CHARTRE DU VIVRE-ENSEMBLE	19

PRESENTATION DE LA FORMATION

Le présent projet de DU a pour origine un double constat. Tout d'abord, il est bien évident que l'énergie et les opérations d'investissement constituent un enjeu majeur du point de vue économique. Ensuite, ce domaine ne connaît aucun cursus académique spécialisé, du moins dans une université française.

Or, dans ce domaine se croisent des grandes disciplines juridiques comme le droit international, le droit public ou encore le droit de l'environnement, tout comme se développent des pratiques juridiques spécifiques.

Le constat est d'autant plus frappant qu'à ce domaine particulier correspond un secteur d'activité juridique à part entière. Non seulement toutes les grandes entreprises du secteur recherchent des juristes spécialisés en ces matières, mais en outre, tous les grands cabinets internationaux disposent d'un département appelé "projets", "grands projets", "financement de projets" voire "Energie". Ces départements traitent du montage juridique nécessaire à l'édification d'infrastructures dans des pays étrangers en matière énergétique (mines, terminal pétrolier, etc...). Ils sont également appelés à produire une expertise en droit de l'investissement dans ce domaine particulier ainsi qu'à prendre part aux procédures d'arbitrage qui s'y développent.

• Objectifs généraux de la formation et débouchés

L'objectif général du DU « Droit de l'énergie, de l'investissement et de l'arbitrage international » est de former des juristes de haut niveau, tant français qu'étrangers, dans ce domaine très particulier, au sein des entreprises des secteurs public et privé. Il associe à une formation de base (droit international privé, droit international public, droit du contentieux international) des modules très spécifiques.

Cette formation ouvre des débouchés dans les secteurs d'activité et métiers suivants :

Secteurs d'activité	Métiers visés
- Industries extractives - Production et distribution d'électricité, de gaz, d'eau - Construction - Activités extra-territoriales - Administration publique	- Avocats - Cadres d'état-major administratifs, financiers, commerciaux de grandes entreprises - Juristes - Cadres des autres services administratifs des grandes entreprises - Fonctionnaires des administrations centrales

• Les objectifs d'apprentissage de la formation

Les objectifs d'apprentissage visent à la maîtrise, de l'ensemble des problématiques juridiques liées à l'énergie et aux opérations d'investissement international, y compris dans leur aspect contentieux (arbitrage).

Cela implique tous les aspects rédactionnels des grands contrats, avec les enjeux qu'ils induisent en termes de régulation des investissements, de fiscalité ou encore de propriété du sol et du sous-sol. La pratique des contrats de BOT, de partage de production ou encore de buy-back est, là encore, pour l'heure, négligée dans l'enseignement traditionnel des contrats internationaux.

La question du cadre juridique de l'investissement et du contentieux liée à ces opérations doit également être enseignée aux participants afin qu'une fois entrés ou revenus dans la pratique, ils soient en mesure d'anticiper celui-ci ou de le gérer.

Enfin, les participants seront initiés à la rédaction de contrat et à la négociation contractuelle, de même qu'à la gestion de contentieux internationaux et/ou arbitraux.

• Public visé

Le diplôme d'université « Droit de l'énergie, de l'investissement et de l'arbitrage international » est adapté à un public de cadres juridiques ou opérationnels de haut niveau, tant français qu'étrangers, dans des entreprises publiques et privées des secteurs de l'énergie et des infrastructures ; agents publics des autorités de régulation et des administrations de pays en voie de développement...

- **Modalités d'accès**

Niveau Bac +4 ou équivalent

Les pré-requis pour suivre cette formation :

- ✓ Des connaissances en droit international privé et public et en droit public économique.
- ✓ La maîtrise de la langue anglaise est également importante, car certains cours pourront être donnés dans cette langue.
- ✓ Pour les étudiants non-francophones, joindre le Certificat de compétences en langues de l'enseignement supérieur (CLES) C1

Pour toutes les informations relatives aux conditions d'admission dans la formation, au programme, aux compétences visées et aux débouchés, veuillez-vous référer à la fiche formation en ligne :

<https://www.parisnanterre.fr/formation/>

Les compétences visées par la formation se trouvent dans la fiche RNCP accessible depuis la fiche formation (encadré « Supports pédagogiques formation tout au long de la vie »).

Cette formation est proposée :

- en formation initiale.
- en formation continue.
- en alternance.
- en contrat de professionnalisation.

Cette formation est proposée :

- en présentiel.
- à distance.

ORGANIGRAMME ET CONTACTS

Université

Service universitaire d'information et d'orientation (SUIO) : <http://suio.parisnanterre.fr/>

→ [Pôle Handicaps et accessibilités](#)

Bureau d'Aide à l'Insertion Professionnelle (BAIP) : <http://baip.parisnanterre.fr>

Service des relations internationales (SRI) : <http://international.parisnanterre.fr/>

Service Général de l'Action Culturelle et de l'Animation du Campus (SGACAC) : <http://culture.parisnanterre.fr>

Les bibliothèques : <http://scd.parisnanterre.fr/>

UFR

Direction de l'UFR :

Co – Directeurs de l'UFR : Florence BELLIVIER – Pascal BEAUVAIS

- Directrices adjointes de l'UFR : Myriam BENLOLO-CARABOT (relations internationales) et Carole MONIOLLE (insertion professionnelle)
- Coordinatrice relations internationales : Juliette TRICOT
- Responsable administrative et financière de l'UFR : Corinne VALEU, bureau E15
- Responsable de la scolarité : Mathilde de CHAMBORANT, bureau E10
- Secrétariat de direction : Delphine DEROUBAIX, Bureau E14

Site internet de l'UFR : <http://ufr-dsp.parisnanterre.fr/>

De nombreuses informations sont disponibles sur le site de l'UFR : calendrier universitaire, planning et dates des examens, informations sur les formations, vie étudiante et relations internationales.

Formation

Secrétariat de la formation :

Nicole ARMOUDON

UFR DSP - Bâtiment F, Bureau 101C

n.armoudon@parisnanterre.fr

01.40.97.77.90

Equipe de direction :

Directeur de l'équipe de la formation :

BODEAU-LIVINEC Pierre

Composante de rattachement : Droit et science politique

Discipline principale enseignée : Droit international

Co-directeur de la formation :

LE BERRE Christophe

Composante de rattachement : Droit et science politique

Discipline principale enseignée : Droit public

Site internet de la formation :

<http://ufr-dsp.parisnanterre.fr/diplome-d-universite-droit-economie-et-gestion-mention-droit-de-l-energie-de-l-investissement-et-de-l-arbitrage-international-716922.kjsp?RH=1474638467183>

Renseignements pratiques

Site de l'UFR DSP : <http://ufr-dsp.parisnanterre.fr>

Accueil et Information Etudiant :

Entresol du bâtiment F, bureau E08 ☎01 40 97 77 59

Stages et insertion professionnelle :

Entresol du bâtiment F, bureau E13 ☎01 40 97 49 32

Site Internet : <http://stages.parisnanterre.fr>

Bibliothèque de l'UFR-DSP :

Entresol du bâtiment F, salle E16 ☎01 40 97 77 11

Site Internet des inscriptions, ECANDIDAT : <https://ecandidat.parisnanterre.fr>

Site de communication des résultats : sur l'ENT : <https://ent.parisnanterre.fr>

Service des diplômes :

Bâtiment A, bureaux A 205 et A 206

☎01 40 97 56 81

Service des Bourses :

Bâtiment A, bureau 204

☎01 40 97 47 78

Site Internet : <http://bourses.parisnanterre.fr>

Service Universitaire d'Information et d'Orientation (SUIO) :

Bâtiment E au rez-de-chaussée salle E14

☎01 40 97 75 34

Site Internet : <http://suio.parisnanterre.fr>

Service de la Formation Continue :

Bâtiment M, au rez-de-chaussée

☎01 40 97 78 66

Site Internet : <https://formation-continue.parisnanterre.fr>

Service des Affaires culturelles :

Bâtiment L, au rez-de-chaussée bureau R 28

☎01 40 97 56 56

Service Handicap et accessibilité :

Entresol du bâtiment F bureau E08

☎01 40 97 77 59

Et bâtiment DD, bureau R 05

☎01 40 97 58 79

Service médical:

Bâtiment E au rez-de-chaussée

☎01 40 97 75 33

Action sociale étudiant :

Bâtiment E salle 19

☎01 40 97 71 01

MEMBRES DU CONSEIL DE L'UFR

<p><u>Collège des professeurs</u></p> <p>ARCHAN Christophe BENLOLO CARABOT Myriam BOURASSIN-BACHMANN Manuella BOUSSARD Sabine CHAIGNEAU Aurore COHEN Antonin ROBINE David Le PILLOUER Arnaud WOLMARK Cyril THOUVENIN Jean-Marc</p>	<p><u>Collège des maîtres de conférences et doctorants</u></p> <p>BARTHE Denis BALLOT-LENA Aurélie BOUJEKA Augustin BORIES Clémentine GROSBON Sophie LANNEAU Régis MEYER Julie OMARJEE Ismael NICOLAS Valérie ROZEZ Sophie</p>
<p><u>Collège du personnel administratif</u></p> <p>JORRE Isabelle IBORRA Sylvie THOMAS Lydéric</p>	<p><u>Collège des usagers - étudiants</u></p> <p>LEPOIVRE Marie (Démocrates et engagés) SHEYBANI Niki (UNI) PISA BURGOS Maxime (FAX) MILLIAT Karen (FAX) KASEM Sabrina (UNEF) GRAILLAT Nathan (UNEF) DESIRE Coralie (UNEF) SIROT Mathieu (UNEF) DUBOIS Emmeline (UNEF)</p>
<p><u>Collège des personnalités extérieures</u></p> <p>DIJOUX Stéphanie, professeur de droit allemand rattachée à l'UFR LCE DOBKINE Michel, Secrétaire général du Groupe HAVAS, magistrat en disponibilité et ancien directeur de l'ENM DUMONTET Benoît, directeur de la Haute école des Avocats Conseil (HEDAC) MIGNARD Jean-Pierre, avocat, associé fondateur du cabinet Lysias, co-directeur de la revue Témoignage Chrétien, Maître de conférences à l'IEP de Paris PELLETIER Marc, Représentante de l'Université Paris 8 – COMUE Paris Lumières SCHEFFLER Catherine, avocat et ancien bâtonnier des Hauts-de-Seine, enseignante vacataire à l'UFR DSP SIBONY Anne-Lise, Professeur à l'Université de Liège WAUQUIER Vincent, responsable de la classe préparatoire aux grandes écoles « économique et commerciale – ENS Cachan » de l'établissement Bessières</p>	

SERVICES NUMERIQUES

Email universitaire

Toute communication avec les équipes pédagogiques et administratives doit s'effectuer avec votre adresse électronique universitaire.

Au moment de l'inscription, un mail d'activation de votre adresse électronique universitaire ...@parisnanterre.fr est envoyé sur votre adresse personnelle. Vous devez l'activer le plus rapidement possible pour communiquer avec les personnels enseignants et administratifs, et accéder aux services numériques.

Vous pouvez également activer manuellement votre compte sur: <https://identite.parisnanterre.fr/> .

Sur ce portail, vous pourrez choisir votre mot de passe et connaître les moyens de réactiver le mot de passe en cas de perte.

Vous pouvez accéder à votre messagerie à l'adresse : <http://webmail.parisnanterre.fr> .

Vous pouvez également rediriger votre courriel sur votre adresse personnelle depuis votre Webmail.

Espace Numérique de Travail (ENT)

Sur votre Espace numérique de travail (<https://ent.parisnanterre.fr/>), vous pouvez :

- consulter vos notes, vos résultats et votre emploi du temps (selon l'UFR)
- accéder à votre dossier personnel, vos fichiers (espace de stockage)
- accéder au lien des plateformes pédagogiques
- télécharger vos convocations à certains examens transversaux (Grands Repères, Consolidation des compétences, Atelier de langue française, Connaissance des métiers de l'entreprise, PPE...).

CALENDRIER DE L'UFR DSP 2018-2019

La formation décrite dans ce livret pédagogique est organisée :

□ selon un calendrier spécifique à la formation (« calendrier dérogatoire »).

Vous pouvez prendre connaissance de votre calendrier sur le site internet de l'université :

-portail Etudiants <https://etudiants.parisnanterre.fr/> > Formation > Calendrier universitaire.

-ou directement à partir de l'URL : <http://formation.parisnanterre.fr/calendrieruniversitaire> .

1 ^{er} SEMESTRE	2 ^{ème} SEMESTRE
<p style="text-align: center;">Journée de Pré rentrée Entre le 3 et 7 septembre 2018</p> <p style="text-align: center;">Début des cours magistraux Lundi 10 septembre 2018</p> <p style="text-align: center;">Début des TD Lundi 17 septembre 2018</p> <p style="text-align: center;">Vacances de la Toussaint Du lundi 29 octobre au dimanche 4 novembre 2018</p> <p style="text-align: center;">Semaine de révision tutorée Du lundi 3 décembre au samedi 8 décembre 2018</p> <p style="text-align: center;">Semaine des partiels et dérogatoires Du lundi 10 décembre au vendredi 14 décembre 2018</p> <p style="text-align: center;">Examens du 1^{er} semestre de la 1^{ère} session Du lundi 17 au vendredi 21 décembre 2018</p> <p style="text-align: center;">Vacances de fin d'année Du lundi 24 décembre au dimanche 6 janvier 2019</p> <p style="text-align: center;">Examens du 1^{er} semestre de la 1^{ère} session Du lundi 7 janvier au samedi 12 janvier 2019</p>	<p style="text-align: center;">Début des cours magistraux lundi 14 janvier 2019</p> <p style="text-align: center;">Début des TD lundi 21 janvier 2019</p> <p style="text-align: center;">Vacances d'hiver Du lundi 25 février au dimanche 3 mars 2019</p> <p style="text-align: center;">semaine de révision tutorée Du lundi 8 au samedi 13 avril 2019</p> <p style="text-align: center;">Semaines des partiels et dérogatoires Du lundi 15 avril au vendredi 19 avril 2019</p> <p style="text-align: center;">Vacances de printemps Du lundi 22 avril au dimanche 28 avril 2019</p> <p style="text-align: center;">Examens du 2^{ème} semestre de la 1^{ère} session Du lundi 29 avril au samedi 18 mai 2019</p> <p style="text-align: center;">Jury session 1 Du lundi 27 mai au samedi 1 juin 2019</p> <p style="text-align: center;">semaine de révision tutorée intersession du lundi 3 au samedi 15 juin 2019</p> <p style="text-align: center;">Examens de la 2^{ème} session (rattrapage) Du lundi 17 au samedi 29 juin 2019</p> <p style="text-align: center;">Jury session 2 Du jeudi 4 au vendredi 12 juillet 2019</p>
Jours fériés	
<ul style="list-style-type: none"> • Toussaint : Jeudi 01 novembre 2018 • Armistice : Dimanche 11 novembre 2018 • Noël : Mardi 25 décembre 2018 • Jour de l'An : Mardi 01 janvier 2019 • Lundi de Pâques : Lundi 22 avril 2019 • Fête du travail : Mercredi 1er mai 2019 	<ul style="list-style-type: none"> • Victoire 1945 : Mercredi 08 mai 2019 • Jeudi de l'ascension : Jeudi 30 mai 2019 • Lundi de Pentecôte : Lundi 10 juin 2019 • Fête nationale : Dimanche 14 juillet 2019

MAQUETTE DU DIPLOME

Code Enseignement	Enseignement	Durée	Enseignant	ECTS
3JU5DIRN	<u>Droit de l'énergie : (semestre1)</u> Droit international des ressources naturelles	24	P BODEAU-LIVINEC R BISMUTH	5
3JU5DREN	<u>Droit de l'énergie : (semestre1)</u> Droit des ressources énergétiques (pétrole, ressources minières, nucléaire)	24	I MOURATILLE / R TRICOT	5
33JU5RMGE	<u>Droit de l'énergie : (semestre1)</u> Régulation du marché du gaz et de l'électricité	12	C LE BERRE	5
3JU5DIEN	<u>Droit de l'énergie : (semestre1)</u> Droit international de l'environnement	12	M MBENGUE	5
3JU5DINE	<u>Droit de l'énergie : (semestre1)</u> Droit des infrastructures énergétiques	12	B MOUELHI	5
3JU5FENE	<u>Droit de l'énergie : (semestre1)</u> Fiscalité de l'énergie et de l'environnement	10	FG VAISSIER	5
3JU5DIVI	<u>Droit de l'investissement et de l'arbitrage international : (semestre2)</u> Droit des investissements internationaux	24	F LATTY	10
3JU5DCIN	<u>Droit de l'investissement et de l'arbitrage international : (semestre2)</u> Droit des contrats internationaux	12	J WILLEMS	5
3JU5PDAI	<u>Droit de l'investissement et de l'arbitrage international : (semestre2)</u> Principes du droit de l'arbitrage international	12	J FOURET	5
3JU5PAIN	<u>Droit de l'investissement et de l'arbitrage international : (semestre2)</u> Procédures arbitrales internationales	12	M NIOCHE	5
3JU5PGRC	<u>Droit de l'investissement et de l'arbitrage international : (semestre2)</u> Pratique des grands contrats	12	FX VELAZQUEZ G MUGNIER LC DELANOY	5

PRESENTATION DES ENSEIGNEMENTS

3JU5DIRN	Droit international des ressources naturelles	Volume horaire 24h	P BODEAU-LIVINEC R BISMUTH
Descriptif : Présentation du cadre général du droit international des ressources naturelles, des principes fondamentaux et des procédures applicables			
Espace cours en ligne :			
Modalités de contrôle : contrôle terminal			
- Epreuve écrite			
Enseignement accessible aux étudiants ERASMUS / d'échanges :			

3JU5DREN	Droit des ressources énergétiques (pétrole, ressources minières, nucléaire)	Volume horaire 24h	I MOURATILLE / R TRICOT
Descriptif : Les grands principes du droit minier et du droit nucléaire, dans une perspective transversale, associant les régimes juridiques internes, européen et international			
Espace cours en ligne :			
Modalités de contrôle : contrôle terminal			
- Epreuve écrite			
Enseignement accessible aux étudiants ERASMUS / d'échanges :			

33JU5RMGE	Régulation du marché du gaz et de l'électricité	Volume horaire 12h	C LE BERRE
Descriptif : Encadrement juridique de la production, du transport et de la distribution de l'électricité et du gaz en France et en Europe			
Espace cours en ligne :			
Modalités de contrôle : contrôle terminal			
- Epreuve écrite			
Enseignement accessible aux étudiants ERASMUS / d'échanges :			

3JU5DIEN	Droit international de l'environnement	Volume horaire 12h	M MBENGUE
Descriptif : Présentation et étude des règles de droit international visant à la protection de l'environnement sous ces multiples aspects, y compris dans sa dimension institutionnelle			
Espace cours en ligne :			
Modalités de contrôle : contrôle terminal			
- Epreuve écrite			
Enseignement accessible aux étudiants ERASMUS / d'échanges :			

3JU5DINE	Droit des infrastructures énergétiques	Volume horaire 12h	B MOUELHI
Descriptif : Règles et pratique du droit des infrastructures énergétiques			
Espace cours en ligne :			
Modalités de contrôle : contrôle terminal			
- Epreuve écrite			
Enseignement accessible aux étudiants ERASMUS / d'échanges :			

3JU5FENE	Fiscalité de l'énergie et de l'environnement	Volume horaire 10h	FG VAISSIER
Descriptif : Présentation et analyse des principales dispositions fiscales, notamment incitatives, applicables à l'énergie et à l'environnement			
Espace cours en ligne :			
Modalités de contrôle : contrôle terminal			
- Epreuve écrite			
Enseignement accessible aux étudiants ERASMUS / d'échanges :			

3JU5DIVI	Droit des investissements internationaux	Volume horaire 24h	F LATTY
Descriptif : Cours de droit des investissements internationaux : définition de l'investissement, protection de l'investisseur étranger et de son investissement, liberté de transfert des capitaux, procédures applicables			
Espace cours en ligne :			
Modalités de contrôle : contrôle terminal			
- Epreuve écrite			
Enseignement accessible aux étudiants ERASMUS / d'échanges :			

3JU5DCIN	Droit des contrats internationaux	Volume horaire 12h	J WILLEMS
Descriptif : Analyse des principes fondamentaux et procédures applicables dans le cadre du droit des contrats internationaux (appels d'offres et régime contractuel)			
Espace cours en ligne :			
Modalités de contrôle : contrôle terminal			
- Epreuve écrite			
Enseignement accessible aux étudiants ERASMUS / d'échanges :			

3JU5PDAI	Principes du droit de l'arbitrage international	Volume horaire 12h	J FOURET
Descriptif : Présentation et étude des règles de droit relatifs à la procédure et à la résolution d'un arbitrage international – Approche théorique et transversale			
Espace cours en ligne :			
Modalités de contrôle : contrôle terminal			
- Epreuve écrite			
Enseignement accessible aux étudiants ERASMUS / d'échanges :			

3JU5PAIN	Procédures arbitrales internationales	Volume horaire 12h	M NIOCHE
Descriptif : Mise en œuvre pratique des principes et règles du droit de l'arbitrage international, par le biais de mises en situation et cas pratiques			
Espace cours en ligne :			
Modalités de contrôle : contrôle terminal			
- Epreuve écrite			
Enseignement accessible aux étudiants ERASMUS / d'échanges :			

3JU5PGRC	Pratique des grands contrats	Volume horaire 12h	FX VELAZQUEZ G MUGNIER LC DELANOY
Descriptif : Présentation et analyse des grands types de contrats auxquels il est fait recours en matière d'énergie et d'infrastructures (BOT, Buy back, concession, partenariat, etc.)			
Espace cours en ligne :			
Modalités de contrôle : contrôle terminal			
- Epreuve écrite			
Enseignement accessible aux étudiants ERASMUS / d'échanges :			

CONFERENCES PARTICULIERES (8 heures)

À titre d'exemples :

- Conférences sur un montage juridique en particulier par un acteur (avocat-conseil, juriste d'entreprise, etc.)
- Interventions de responsables juridiques de la Banque mondiale ou de l'Agence multilatérale de garantie des investissements
- Interventions d'ingénieurs ou de techniciens pour présenter la manière sous un angle non-juridique

MODALITES DE CONTROLE ET EXAMENS

L'évaluation des enseignements est organisée conformément aux textes suivants votés à la CFVU :

- les **Modalités de Contrôle des Connaissances générales de l'université (MCC générales)** : les MCC générales définissent le cadre commun aux évaluations organisées à l'université.
- les **Modalités de Contrôle des Connaissances spécifiques (MCC spécifiques)** : le présent livret pédagogique précise la mise en œuvre détaillée des évaluations de votre formation.
- les **Chartes de l'université**, qui définissent les aménagements pour des publics spécifiques :
 - Charte d'accueil et d'accompagnement des étudiant-e-s en situation de handicap et à besoins spécifiques
 - Charte des étudiant-e-s d'échanges
 - Charte des sportifs de haut niveau

Modalités générales

Les modalités de contrôle des connaissances et des compétences 2014-2018 (MCC générales) sont accessibles sur le portail étudiants (<http://etudiants.parisnanterre.fr/>) du site de l'université, Rubrique "Formation" / "[Evaluation et examens](#)".

Modalités spécifiques

Les modalités spécifiques de contrôle des connaissances sont précisées ci-dessus dans la rubrique " Maquette master 1 " pour chaque EC.

Le redoublement dans cette formation est soumis à l'instruction de la demande circonstanciée. La procédure est détaillée dans le document « Procédures et calendriers d'inscription », en ligne sur le site de l'université.

Déroulement et charte des examens

Les modalités de déroulement des examens ainsi que la charte des examens sont accessibles sur le portail étudiants (<http://etudiants.parisnanterre.fr/>) du site de l'université, Rubrique "Formation" / "[Evaluation et examens](#)".

Les « examens » concernent les épreuves suivantes :

- formule standard de contrôle des connaissances et des compétences (hors contrôle continu)
- formule de contrôle des connaissances et des compétences pour l'enseignement à distance
- formule dérogatoire de contrôle des connaissances et des compétences
- épreuves de la seconde session

Le **planning des examens** est accessible via votre ENT(<https://ent.parisnanterre.fr/>) dans la rubrique « Scolarité », puis « Mon emploi du temps ». Vous devez vérifier sur votre ENT, avant chaque épreuve, la localisation de celle-ci.

Délivrance du diplôme

Les modalités et formulaires de délivrance de diplômes sont accessibles sur le portail étudiants (<http://etudiants.parisnanterre.fr/>) du site de l'Université, Rubrique : "Formation" / "[Demandez votre diplôme](#)".

CHARTRE DES CONDITIONS D'EXAMENS ET AMENAGEMENTS POUR LES ETUDIANTS A BESOINS SPECIFIQUES

(Texte voté par le conseil de l'UFR DSP le 12 mai 2015)

L'article 20 de la loi du 11 février 2005 prévoit qu'il revient à tous les établissements d'enseignement supérieur d'offrir aux étudiants, lorsque ceux-ci présentent des besoins particuliers liés à un handicap, les adaptations et les accompagnements nécessaires pour leur permettre d'accéder aux savoirs dispensés dans le cadre de la formation choisie, mais aussi pour passer leurs examens dans les meilleures conditions possibles.

Les aménagements compensatoires, précisément parce qu'ils tendent à garantir l'égalité des chances, sont accordés aux étudiants concernés dès lors qu'ils se révèlent justifiés par le type de handicap de l'étudiant.

1. PRINCIPE

Afin de garantir l'égalité de leurs chances avec les autres étudiants, les candidats aux examens de l'enseignement supérieur présentant un handicap temporaire ou permanent peuvent bénéficier des aménagements rendus nécessaires par leur situation.

Les aménagements sont variables en fonction du handicap de l'étudiant et de la nature de l'épreuve (écrite, orale, pratique). C'est le médecin en chef du Service universitaire de médecine préventive et de promotion de la santé (SUMPPS), habilité en tant que référent par la MDPH (Maison départementales des personnes handicapées), qui délivre les attestations notifiant les aménagements devant être mis en place.

Deux situations sont à distinguer en matière d'organisation des conditions d'examens pour les étudiants en situation de handicap :

○ **Handicap permanent**

Il appartient aux étudiants qui souhaitent bénéficier d'un aménagement d'examens de prendre contact avec le Service de Médecine Préventive (SUMPPS), pour rencontrer le médecin en chef de l'université en vue d'établir leur fiche médicale notifiant les aménagements.

- *Le Service de médecine préventive est situé au Bâtiment E, salle E05, Tél. : 01 40 97 75 33*
- *Courriel : medecine-preventive@parisnanterre.fr*

Cette démarche doit être effectuée avant le 15 novembre de chaque année universitaire et être renouvelée chaque année.

○ **Handicap temporaire**

Il appartient à l'étudiant de signaler sa situation de handicap temporaire au médecin en chef de l'université, qui lui notifiera les aménagements compensatoires à mettre en œuvre par le Service Handicap et le référent handicap de l'UFR en charge de la filière correspondant à l'inscription de l'étudiant.

- *Le Service Handicaps & Accessibilités est localisé au bâtiment DD, salle R05, au rez-de-chaussée. Tél. : 01 40 97 58 79 ou 01 40 97 72 34 –*
- *Courriel : handicap.caciope@liste.parisnanterre.fr*

En présence d'un handicap temporaire, l'étudiant doit se manifester bien avant les épreuves pour lesquelles il a besoin d'une aide particulière, soit 15 jours au moins avant la passation de ses examens.

Dispositions en vigueur pour les épreuves de Contrôle continu (CC) :

- Si un tiers temps (*une majoration supplémentaire par rapport à la durée normale qui est consacrée pour l'épreuve*) est prévu, l'étudiant présentera à l'enseignant en charge de l'épreuve la notification officielle de la disposition qui lui a été accordée, afin de bénéficier de l'aménagement particulier qui a été délivré par le Médecin en chef du SUMPSS. Dès l'annonce de la date prévue pour l'examen, l'étudiant doit prévenir l'enseignant chargé du TD.
- Si un tiers temps est accordé, avec assistance d'un secrétaire pour composer ou bien un autre aménagement (transcription braille, interprète LSF, etc.), l'étudiant doit contacter préalablement le référent handicap au sein du secrétariat pédagogique de l'UFR, dès la connaissance de sa date de partiel. Ensuite, il appartient au référent handicap de l'UFR concerné d'organiser l'épreuve en réservant une salle et en prenant contact avec le Service handicap afin de prévoir la présence d'un secrétaire ou bien d'une aide à la transcription en braille, d'un interprète en langue des signes, voire d'un matériel informatique adapté.

Dispositions en vigueur pour les examens de fin de semestre (Contrôle Terminal) :

- Le référent handicap de l'UFR prendra connaissance du calendrier général des épreuves, puis prendra contact avec le Service handicap qui organisera, le cas échéant, la mise à disposition d'un secrétaire ou toute adaptation nécessaire. Lorsque l'étudiant en situation de handicap renonce à passer une épreuve d'examen, il doit informer son UFR de rattachement ainsi que le Service Handicaps et Accessibilités, et cela, dès que possible.
- Pour chacun des deux semestres, ainsi que pour la session des rattrapages (seconde session), l'étudiant en situation de handicap recevra un calendrier individualisé des épreuves correspondant aux EC de la filière correspondant à son inscription pédagogique.

2. LE DÉROULEMENT DES EXAMENS

Attention : le service Handicap & Accessibilités a pour vocation d'intervenir dans la préparation de l'organisation des examens en tant que service support, pas dans sa mise en place.

Les aménagements peuvent être les suivants :

1. Une majoration de temps supplémentaire :

Les étudiants qui ont des troubles qui le justifient bénéficient d'un temps supplémentaire pour les examens. Ce temps majoré est généralement égal à un tiers du temps alloué aux autres étudiants du cours, mais il revient au médecin en chef universitaire de l'évaluer au mieux, donc de le moduler éventuellement en deçà ou au-delà selon l'intensité du handicap (trouble de santé, taux d'invalidité, etc.), selon un barème préétabli par le médecin conseil de la MDPH (*Maison départementale des personnes handicapées*).

- **Les étudiants peuvent également bénéficier d'une aide à l'écriture. Il peut être proposé un micro-ordinateur** sans connexion internet (*le matériel utilisé doit être désactivé des fonctions de communication sans fil : Wi-Fi et Bluetooth*) et disposant d'un correcteur orthographique pour les personnes présentant une dysgraphie ou bien un logiciel de synthèse vocale pour les personnes déficientes visuelles. Enfin, pour faciliter l'impression de la copie d'examen à l'issue de l'épreuve, le secrétariat pédagogique doit prévoir une clé USB pour la récupération de la copie et réaliser son impression.

- **Une assistance d'un secrétaire d'examen** qui écrit sous dictée peut être prévue pour les candidats qui ne peuvent pas écrire à la main ou utiliser leur propre matériel sur avis du médecin universitaire, qui est désigné par la CDAPH (*Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées*) de la MDPH (*Maison départementale des personnes handicapées*).

- *Par ailleurs, la Circulaire n° 2011-220 du 27-12-2011, article 4 sur la règle dévolue au « Temps majoré », précise que l'étudiant devra bénéficier d'une période de repos et de repas suffisante entre deux épreuves prévues dans la même journée ; cette période ne doit pas en toute hypothèse être inférieure à une heure. Pour ce faire, ils pourront commencer (si nécessaire) une épreuve écrite en décalage d'une heure au maximum avec les autres candidats.*

2. Adaptation des sujets d'examens pour les étudiants handicapés visuels

La prestation d'adaptation sous forme d'agrandissement pour les malvoyants ou bien de transcription en braille peut être réalisée par le Service Handicap.

- L'enseignant dépose le sujet, de préférence au format texte (écriture machine), à adapter au moins 10 jours avant l'examen auprès du secrétariat pédagogique. Il reviendra ensuite au référent handicap de la composante UFR de le remettre au Service Handicap pour effectuer ladite transcription.

3. Une salle d'examen spécifique: si nécessaire, l'étudiant devra être dans une salle à part.

Le secrétariat pédagogique de la composante (*UFR de rattachement de l'étudiant*) se chargera de réserver une salle et de l'installation matérielle dans la salle d'examen. La salle d'examen doit être rendue accessible aux candidats (par exemple : plan incliné, ascenseurs aux dimensions, toilettes aménagées,...)

- Dans le cadre du Contrôle continu, les enseignants concernés doivent transmettre au référent handicap les horaires d'examen au moins 10 jours avant la tenue de l'épreuve.
- Pour le Contrôle terminal, le secrétariat pédagogique, *via* son référent handicap, transmet le calendrier des examens (*date, horaire et salle*) et les besoins en aménagement au Service Handicap. Il convient de s'assurer de la remise effective du sujet aux étudiants composant dans une salle à part. L'enseignant responsable doit passer au moins une fois dans la salle à part où compose l'étudiant pour répondre à ses éventuelles interrogations sur les termes du sujet (énoncé).

4. **La surveillance** : si l'étudiant compose dans une salle à part, il devra bénéficier d'un surveillant au même titre que les autres étudiants. Un vacataire ou un secrétaire pédagogique/référent handicap de l'UFR peut être amené à assurer la surveillance.

- *Rappelons que la responsabilité de la surveillance incombe au département (UFR) au même titre que pour les étudiants valides.*

5. **Le secrétariat aux examens** : lorsqu'un étudiant est empêché d'écrire manuellement (handicap des membres supérieurs ou handicap visuel), il bénéficie d'un secrétaire qui rédige la copie sous sa dictée.

Le service recruteur (Service handicap) **doit s'assurer que chaque secrétaire possède les connaissances correspondant au champ disciplinaire de l'épreuve et que son niveau est adapté à celui de l'examen.**

- *Les secrétaires d'examens sont recrutés par le Service Handicap & Accessibilités sur Fiche de poste et ils signent la Charte de bonne conduite (voir les pièces annexes). Un enseignant de la discipline peut être amené à effectuer un secrétariat d'examen, à titre exceptionnel, si la technicité de l'épreuve l'exige.*

6. **Assistance d'un spécialiste des modes de communication des sourds et malentendants** : il est possible pour les étudiants déficients auditifs de bénéficier pendant la première heure d'examen (écrit) de l'assistance d'un spécialiste, ceci afin que certains mots du sujet soient reformulés ou explicités (*les personnes sourdes et malentendantes n'ayant pas le même accès à la langue écrite que les personnes entendant, car la LSF étant leur première langue et le français une deuxième langue ; l'interprétation en LSF se fait sur la forme du texte et sur les termes de l'énoncé, mais pas sur le fond*). En revanche, dans le cas d'une évaluation des connaissances à l'oral, l'interprète LSF est indispensable sur toute la durée de l'épreuve.

- *Ce dispositif exige l'intervention d'un personnel formé et spécialisé. Le Service Handicap met en place ce type d'aide à la communication sur demande pour assurer l'interface en LSF (Langue des signes française), et cela, via son prestataire ARIS.*

7. L'utilisation d'aides techniques : l'étudiant peut utiliser son propre matériel, ce qui donnera lieu à une vérification du contenu (fichiers cachés, déconnexion internet,...) par le référent handicap, sinon il peut demander à se le faire prêter par le Service Handicap (*micro-ordinateur, tablette braille, télé-agrandisseur, etc.*), muni des logiciels adaptés (*synthèse vocale Jaws, logiciel de dictée vocale Dragon dictate,...*).

Toutefois, l'assistance d'un secrétaire d'examen pour un étudiant en situation de handicap visuel est recommandée pour parer à toute difficulté technique. Ainsi, une transcription manuelle de la copie pourra être réalisée en cas de dysfonctionnement du matériel utilisé ou bien dans le cas de non transcription en braille du sujet, eu égard aux délais de réalisation de ce type d'adaptation.

CHARTRE DU VIVRE-ENSEMBLE

Séance du CA du 07 avril 2014

L'Université Paris Nanterre est un établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPCSCP), régie par les articles L. 711-1 et suivants du Code de l'éducation. La communauté universitaire se compose d'étudiant-e-s et de personnel répartis sur les sites de Nanterre, Ville d'Avray, Saint-Cloud et la Défense. Le fonctionnement harmonieux de notre Université exige que chacun-e respecte les règles du savoir-vivre ensemble rappelées dans la présente charte.

Egalité et non-discrimination

Le fonctionnement de l'Université et la réussite de chacun-e s'enrichissent de la singularité des personnes qui composent notre communauté.

Toute discrimination, notamment sur le sexe, l'origine, l'âge, l'état de santé, l'apparence, le handicap, l'appartenance religieuse, la situation de famille, l'orientation sexuelle, les opinions politiques ou syndicales, est prohibée.

L'Université promeut l'égalité entre les femmes et les hommes et lutte contre les stéréotypes de genre.

Laïcité

Conformément au principe constitutionnel de laïcité, rappelé par l'article L. 141-6 du Code de l'éducation, l'Université Paris Nanterre est un établissement laïque et indépendant de toute emprise religieuse ou idéologique.

Le campus de l'Université et les activités qui y sont menées doivent respecter l'exigence de neutralité des services publics. Les agents de l'Université ne doivent porter aucun signe religieux ostentatoire.

Les cours, les examens et l'organisation des services respectent strictement le calendrier national et ses règles d'application fixés par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.

Liberté d'expression et d'opinion

L'enseignement et la recherche visent au libre développement scientifique, créateur et critique, dans le respect de la liberté d'expression et d'opinion. L'exercice de la liberté d'expression doit être respectueuse d'autrui et être exempte de tout abus relevant de la diffamation et de l'injure (outrance, mépris, invective). Elle ne saurait porter atteinte aux différentes missions de l'Université.

La participation démocratique est essentielle à la vie de l'établissement. Des élections sont organisées pour les étudiant-e-s et les personnels, permettant la participation de tout-e-s aux choix et décisions de l'Université.

Respect des personnes et de l'environnement

Chacun-e doit travailler dans un esprit de respect mutuel excluant toute forme de harcèlement moral ou sexuel, de menaces, de violences physiques ou verbales, et toute autre forme de domination ou d'exclusion.

Chacun-e doit respecter l'environnement de travail sur l'ensemble des sites de l'Université. Le respect des règles d'hygiène et de sécurité et la recherche d'un développement durable sur le campus garantissent un environnement respectueux du bien-être de chacun-e.

Les tags, graffitis, affichages sauvages et jets de débris constituent une dégradation volontaire de l'environnement de travail et sont prohibés. Les débris doivent être déposés dans les endroits idoines.

L'ensemble de la communauté universitaire se mobilise afin de garantir le respect des principes édictés dans la présente Charte. Les contrevenant-e-s aux règles énoncées dans la présente charte s'exposent à des sanctions disciplinaires, conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.

En cas de difficulté concernant l'application des règles du savoir-vivre ensemble, des instances et services de l'Université sont à votre disposition (le comité d'hygiène, sécurité et condition de travail, la direction des ressources humaines, le service de médecine préventive, le service d'action sociale, les organisations syndicales, les instances paritaires comme les instances élues de l'Université).

Vous pouvez également envoyer un courriel à l'adresse vivre-ensemble@parisnanterre.fr.